

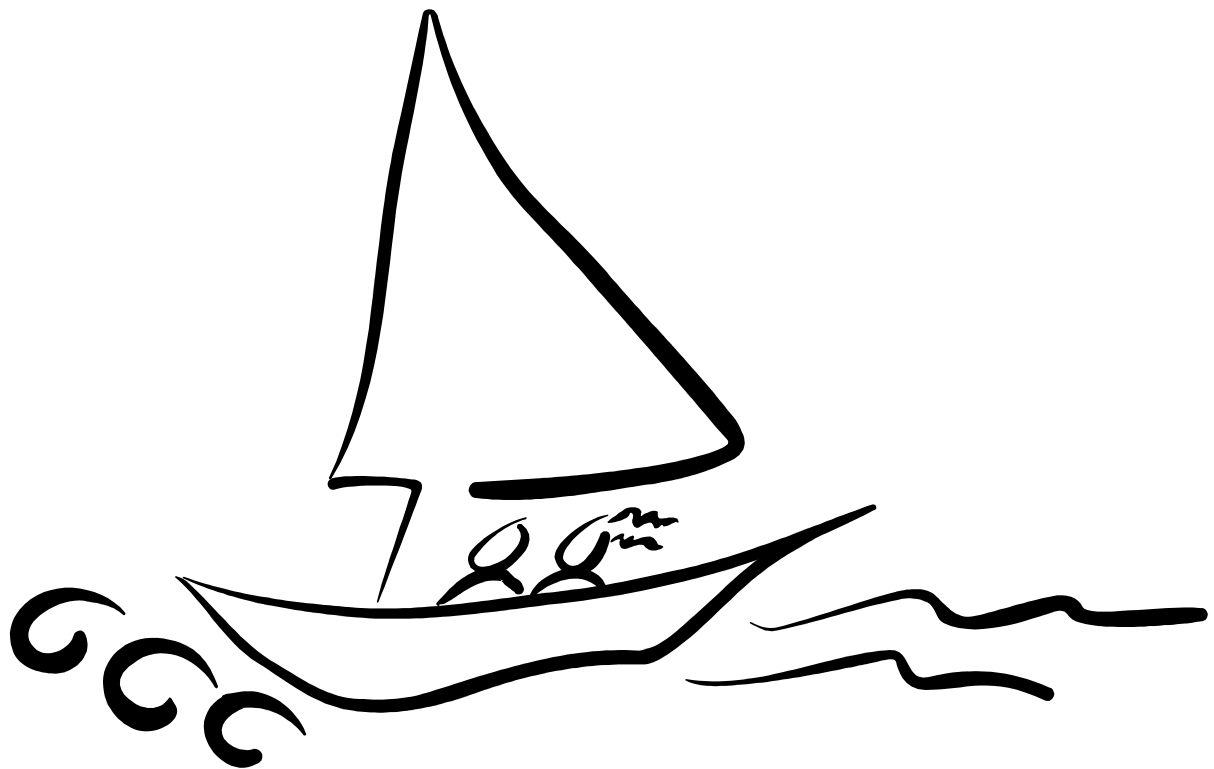
L'ÉCHO DU LAC XAVIER

VOL. XXVIII

ÉDITION No. 1

JUIN 2009

CORPORATION DES RÉSIDENTS DU LAC XAVIER



Corporation des résidents du lac Xavier

MRC des Laurentides

Schéma d'aménagement Modifications apportées en 2008 Règlements 14, 15 et 16-2008

Protection des bandes riveraines

Résumé :

Maintien de la couverture végétale sur les rives de lacs ou cours d'eau par :

- L'interdiction de la tonte de gazon, de débroussaillage ou d'abattage d'arbres sur une bande d'une largeur de dix (10) ou quinze (15) mètres, dépendamment de la hauteur et de l'inclinaison de la pente (si plus de 30% : 15 mètres);
- Revégétalisation d'une partie de la rive adjacente au lac ou cours d'eau par l'obligation, d'ici l'été 2010, de procéder à la revégétalisation des premiers 5 mètres de la rive lorsque le couvert végétal est altéré;
- Un contrôle plus restrictif des ouvrages et accès permis exceptionnellement en rive;
- Rehaussement des distances minimales à respecter calculé à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, délimitant des espaces riverains devant être laissés libres de construction et ouvrages, soit :
 - 1- interdiction d'agrandir et d'augmenter la superficie de plancher d'un bâtiment sur la rive;
 - 2- une distance minimale de vingt (20) mètres pour l'implantation de tout nouveau bâtiment;
 - 3- une distance minimale de trente (30) mètres pour l'implantation d'une installation septique (système non étanche) desservant un nouveau bâtiment;
 - 4- une distance minimale de trente (30) mètres pour une nouvelle allée véhiculaire destinée à desservir plusieurs résidences dans un projet intégré d'habitation (ou projet d'opération d'ensemble);
 - 5- une distance minimale de vingt (20) mètres pour l'aménagement de tout nouvel accès véhiculaire particulier.
- Enfin, le schéma d'aménagement révisé ajoute une mesure de protection additionnelle sur les milieux humides en prévoyant une bande de protection d'une profondeur de dix (10) mètres au pourtour de ceux-ci n'étant pas directement reliés à un lac ou cours d'eau.

Année 2008

Bilan des constats d'infraction émis en bande riveraine

Lacs et rivière	Nombre de constats émis	Nombre de propriétés	% des contrevenants
Lac Vézeau	11	50	22%
Lac Plante	8	40	20%
Lac Lauverte	7	37	19%
Lac des Trois Montagnes	19	257	7%
Lac Xavier	6	91	7%
Lac Clyde	2	36	6%
Rivière Rouge	8	159	5%
Lac Desjardins	0	22	0%
Lac Clément	0	16	0%
Lac Pignolet	0	11	0%
Lac Norton	0	13	0%
Lac Leblanc	0	2	0%
Total	61	734	8%

Utilisation de votre taxe verte par la municipalité pour 2009

- 1) Organisation de la journée de l'environnement du 23 mai 2009-06-15;
- 2) Amélioration et gestion des fossés municipaux faisant suite à l'inventaire fait par la MRC des Laurentides en 2008;
- 3) Suivi volontaire des lacs Plante et Vézeau par la municipalité en 2009;
- 4) Suivi et reboisement au besoin de certains lieux publics tels la descente Bruno du lac des Trois-Montagnes et autres sites à déterminer.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2009

Parution du journal l’Echo

Semaine du 10 juin 2009

Assemblée générale annuelle *
2009, 10h00

Dimanche le 28 Juin

Analyse d’eau

Dimanche le 26 Juillet 2009

Blé d’Inde

Samedi le 22 Août 2009, 18h00
Terrain des loisirs

*NOTE : Ne pas oublier que **l’assemblée générale**
du Dimanche le 28 juin prochain est fixée à :
l’Auberge Vallée de la rouge
2054 rue Principale,
La Conception.

Nous vous suggérons de conserver dans un endroit visible ce calendrier afin d’y référer périodiquement et surtout pour **réserver ces dates** en vue d’y participer. Vos organisateurs sont toujours heureux de vous y voir en grand nombre. Et même si vous avez de la visite, vous êtes tous les bienvenus à ces activités.